



COMITE NATIONAL ECONOMIQUE
ET FINANCIER DU CAMEROUN

NATIONAL ECONOMIC AND FINANCIAL
COMMITTEE OF CAMEROON



**RAPPORT D'ANALYSE
DE L'ACTIVITE DES
ETABLISSEMENTS DE
PAIEMENT**

Septembre 2024

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
CASEMF	Cadre d’Analyse et de suivi des Etablissements de Microfinance
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CM	Comité Ministériel
CNEF	Comité National Economique et Financier
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DSMP	Direction des Systèmes et Moyens de Paiement
EMF	Etablissements de Microfinance
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l’Afrique Centrale
PIB	Produit Intérieur Brut
UMAC	Union Monétaire de l’Afrique Centrale

SOMMAIRE

Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	3
INTRODUCTION.....	4
I.Cadre général des moyens et services de paiement de la zone CEMAC	4
II.Opérations liées aux services de paiement en zone CEMAC : le Cameroun concentre plus de 60% des transactions	5
II.1.Nombre d'opérations par type d'instrument de paiement en nombre : le virement instantané de la monnaie électronique est largement dominant	5
II.2.Valeur des opérations de paiement : les virements classiques occupent la première place	6
II.3.Répartition des opérations de paiement par pays : le Cameroun concentre plus de 60% des transactions de la zone CEMAC	6
II.4.Activité de monnaie électronique en zone CEMAC	7
III.Dynamique de l'activité du Mobile Money au Cameroun	8
III.1.Evolution des comptes	9
III.2.Evolution des points de service	9
III.3.Evolution des transactions.....	10
III.5.Parts de marché entre les opérateurs	11
IV.Mobile money et inclusion financière au Cameroun	15
IV.1.Taux de bancarisation de la population camerounaise.....	15
IV.2.1.Approche méthodologique	16
IV.2.1.1.Indicateurs de l'indice d'inclusion financière sans le mobile money (IFI ₀)	17
IV.2.1.2.Indicateurs de l'indice d'inclusion financière avec mobile money (IFI _{mm})	18
IV.2.2.Analyse de l'impact du mobile money sur l'inclusion financière	18
CONCLUSION ET PROPOSITIONS	20
ANNEXES.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Evolution des services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC	7
Tableau 2 :	Bancarisation de la population au sens strict.....	15
Tableau 3 :	Bancarisation de la population au sens large.....	16
Tableau 4 :	Statistiques du mobile money au Cameroun	22
Tableau 5 :	Indices d'inclusion financière.....	22

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Répartition des instruments de paiement par nombre dans la CEMAC	5
Graphique 2 :	Répartition des instruments de paiement par valeurs dans la CEMAC.....	6
Graphique 3 :	Répartition des paiements par nombre et par pays de la CEMAC	6
Graphique 4 :	Répartition des paiements par valeurs et par pays de la CEMAC.....	7
Graphique 5 :	Evolution des comptes créés et des comptes actifs	9
Graphique 6 :	Evolution des points de services fonctionnels.....	10
Graphique 7 :	Evolution du nombre des transactions	10
Graphique 8 :	Evolution des valeurs des transactions.....	11
Graphique 9 :	Evolution de l'encours des comptes.....	11
Graphique 10 :	Parts de marché de la valeur des transactions du Mobile Money en 2021	12
Graphique 11 :	Parts de marché du stock de comptes mobile money créés (2023)	12
Graphique 12 :	Parts de marché du nombre de comptes mobile money actifs (2023)	13
Graphique 13 :	Parts de marché du nombre de points de services fonctionnels (2023).....	13
Graphique 14 :	Parts de marché de la valeur des transactions (2023).....	14
Graphique 15 :	Parts de marché du nombre de transactions (2023).....	14
Graphique 16 :	Parts de marché de l'encours des comptes (2023).....	14
Graphique 17 :	Evolution comparée des indices d'inclusion financière avec et sans mobile money	19
Graphique 18 :	Projection comparée des indices d'inclusion financière avec et sans mobile money.....	19

INTRODUCTION

Dans le cadre l'accomplissement de ses missions définies par le Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019, portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) dans la CEMAC, le CNEF reçoit de la BEAC et de la COBAC un certain nombre d'informations suivant l'article 15 dudit Règlement. Il s'agit des données permettant d'apprécier l'évolution de l'activité des établissements de crédit, de microfinance et de paiement, notamment : les ressources et emplois bancaires ; les montants des interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire ; la répartition des encours de crédit par secteur de l'activité économique ; la structuration de la tarification des services financiers ; le volume des transferts avec l'extérieur réalisé par l'intermédiaire de l'Institut d'émission. Le CNEF reçoit également des établissements de crédit, de microfinance et de paiement, des renseignements relatifs à leur activité et notamment leurs états financiers.

Au titre de l'exécution de son programme d'activités 2024, le CNEF a prévu la production d'un rapport d'analyse de l'activité des établissements de paiement. Cette analyse aborde notamment (i) cadre général des moyens et services de paiement ; (ii) les opérations liées aux services de paiement en zone CEMAC ; (iii) l'activité du mobile money au Cameroun ; (iv) l'activité du mobile money et la bancarisation de la population. Les données ainsi analysées ont été collectées auprès de la BEAC et des établissements de paiement en activité au Cameroun.

I. CADRE GÉNÉRAL DES MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT DE LA ZONE CEMAC

Les moyens de paiement permettent d'utiliser la monnaie détenue en comptes ou des espèces pour régler des dépenses et dettes. Tel qu'énoncé à l'article 12 du Règlement n°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016, le moyen de paiement est un instrument qui permet à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le moyen technique utilisé. Les moyens de paiement comprennent notamment : le chèque, la lettre de change, le billet à ordre, le virement, le prélèvement, la carte de paiement et la monnaie électronique.

Afin de mouvoir les fonds, les prestataires des services de paiement offrent des services de paiement définis dans le Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Il s'agit :

- des services permettant le versement et le retrait d'espèces sur un compte bancaire ou de paiement et les opérations de gestion y afférentes ;
- de l'exécution des opérations de paiement suivantes associées à un compte bancaire ou de paiement : (i) les prélèvements, y compris les prélèvements autorisés unitairement ; (ii) les opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement, ou un dispositif technique similaire permettant de réaliser ces opérations ; (iii) les virements, ponctuels ou permanents ;
- de l'exécution des opérations de paiement suivantes associées à un crédit : (i) les prélèvements, y compris les prélèvements autorisés unitairement ; (ii) les opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ou un dispositif technique similaire permettant de réaliser ces opérations ; (iii) les virements, ponctuels ou permanents ;

- de la mise à disposition d'instruments de paiement ou de l'acquisition d'ordres de paiement ;
- des services de transmission de fonds ne faisant pas intervenir de compte soit du payeur, soit du bénéficiaire ou les deux;
- de l'émission et la gestion de la monnaie électronique.

Tous ces services sont actuellement proposés par des prestataires des services de paiement de la CEMAC.

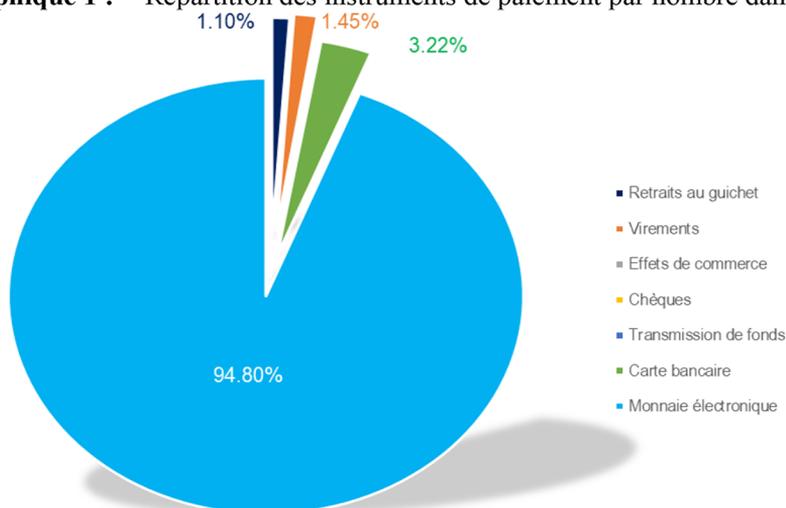
II. OPÉRATIONS LIÉES AUX SERVICES DE PAIEMENT EN ZONE CEMAC : LE CAMEROUN CONCENTRE PLUS DE 60% DES TRANSACTIONS

II.1. Nombre d'opérations par type d'instrument de paiement en nombre : le virement instantané de la monnaie électronique est largement dominant

En 2023, la CEMAC comprenait 498 prestataires de services de paiement ayant ouvert plus de 45 millions de comptes aux utilisateurs de la communauté. Sur ces comptes, 3,7 milliards de transactions ont été réalisées pour un montant dépassant 171 943 milliards, soit une progression de 41,7% en nombre et 60,5% en valeur. Cette forte progression s'explique en partie par les actions marketing des prestataires des services de paiement, mais surtout par les effets de la conjoncture ayant entraîné une augmentation des salaires et avantages dont ont bénéficié les nombreux salariés de la CEMAC. La digitalisation de certains services publics transitant par les systèmes de paiement de la Banque Centrale et/ou du GIMAC, a également amené les administrations publiques à privilégier les moyens de paiement scripturaux ; contribuant ainsi à l'accroissement du volume des opérations de paiement.

En nombre, l'instrument de paiement le plus utilisé est le virement instantané de la monnaie électronique avec plus de 94,8% des transactions (3,5 milliards d'opérations) suivi des cartes bancaires (3,22% avec 120,39 millions d'opérations) et le virement classique (1,45% avec 54,05 millions de transactions).

Graphique 1 : Répartition des instruments de paiement par nombre dans la CEMAC

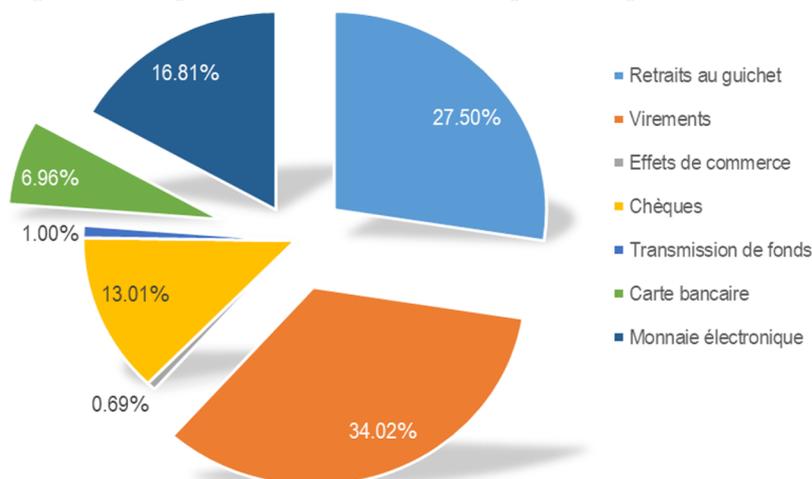


SOURCE : DSMB, BEAC
SOURCE : DSME, BEAC

II.2. Valeur des opérations de paiement : les virements classiques occupent la première place

En valeur, les virements classiques viennent en première position avec 34,02% des transactions soit 58 487 milliards, suivis des retraits d'un compte bancaire au guichet (47 287 milliards soit 27,5%) et de la monnaie électronique utilisée dans 16,81% des transactions, soit 28 911 milliards. Les virements (toutes catégories confondues) représentent 50,83% de la valeur des toutes les transactions de la zone CEMAC.

Graphique 2 : Répartition des instruments de paiement par valeurs dans la CEMAC

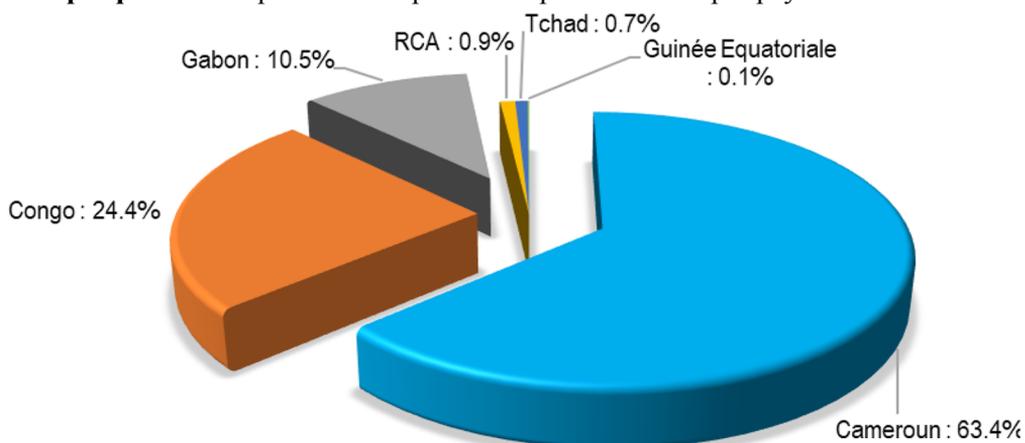


Source : DSMP, BEAC

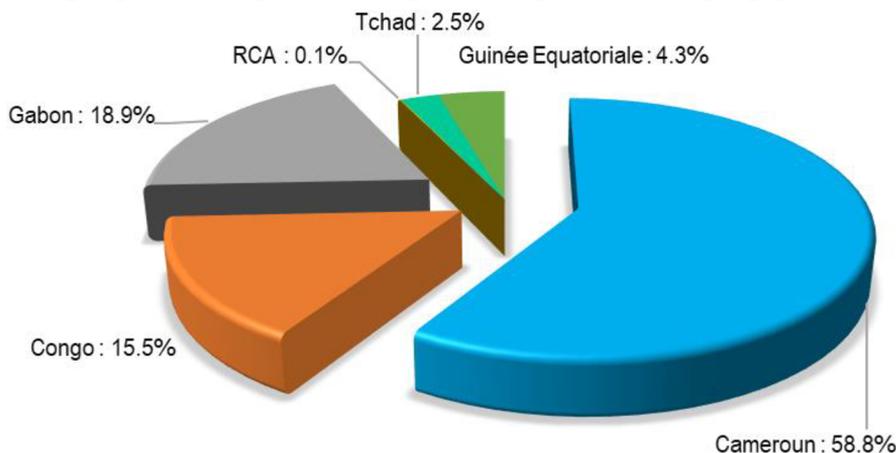
II.3. Répartition des opérations de paiement par pays : le Cameroun concentre plus de 60% des transactions de la zone CEMAC

Le Cameroun est le pays où la plupart des transactions sont effectuées, tant en nombre (62,83% soit 2,26 milliards d'opérations) qu'en valeur (59,14% soit 95 904 milliards). Le Congo occupe la deuxième place en nombre (24,83% soit 896 millions de transactions), tandis que le Gabon vient en deuxième place en termes de valeur (19,88% soit 32 239 milliards).

Graphique 3 : Répartition des paiements par nombre et par pays de la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

Graphique 4 : Répartition des paiements par valeurs et par pays de la CEMAC

Source : DSMP, BEAC

II.4. Activité de monnaie électronique en zone CEMAC

Au cours de l'exercice 2023, l'activité des services adossés à la monnaie électronique a connu une progression soutenue. Elle a été marquée par une hausse des principaux indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation des services.

Tableau 1 : Evolution des services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022 (%)
Nombre de prestataires	16	15	16	15	16	6.67%
Nombre de comptes ouverts	24 718 108	30 109 160	35 058 823	37 381 036	40 033 410	7.10%
Taux d'activité des comptes	40%	39.54%	39.40%	39.84%	42.67%	7.10%
Nombre de points de services	158 220	223 006	245 173	328 911	449 176	36.56%
Nombre de transactions	797 083 302	1 102 088 887	1 914 156 828	2 409 145 102	3 517 057 909	45.99%
Valeur des transactions (en milliards)	11 335	14 822	20 596	23 332	28 911	23.91%

Source : BEAC/DSMP

Au niveau de l'offre, l'on a enregistré un nouvel acteur à la faveur de l'autorisation accordée par la COBAC pour la fourniture des services de paiement via le Mobile money par Banco Nacional de Guinea Ecuatorial en partenariat avec MUNI S.A., sous l'appellation « Muni Dinero ». Par ailleurs, l'interopérabilité à travers le GIMAC a été renforcée avec une plus grande diversité de services.

S'agissant de l'accès aux services de monnaie électronique, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC a dépassé 40 millions, contre 37 millions en 2022, soit une hausse de 7,10%.

Le nombre de transactions a progressé de 45,99% en 2023, pour atteindre 3 517 millions d'opérations contre 2 409 millions opérations en 2022. Cette progression a été possible grâce aux nombreuses actions de promotion des établissements de paiement et la reprise en main de cette activité par certains opérateurs. De plus, l'interbancaire a permis de capter certains flux

qui échappaient encore au secteur bancaire. Ainsi, plus de 9,6 millions d'opérations en moyenne¹ ont été traitées quotidiennement en 2023 par l'ensemble des plateformes de paiement de monnaie électronique de la communauté, contre 6,3 millions en 2022. Avec l'augmentation du nombre de transactions, la valeur unitaire moyenne de l'opération de monnaie électronique continue de baisser (-15,58%) passant de 9 738 en 2022 à 8 220 en 2023.

En valeur, les flux ont augmenté de 23,91%, au cours de la période sous revue, passant de 23 332 milliards en 2022, à 28 911 milliards en 2023. La valeur moyenne journalière des transactions² ressort à environ 79,20 milliards en 2023 contre environ 61,36 milliards en 2022, soit une progression de 28,22%.

Le taux d'activité³ des comptes sur 30 jours a légèrement augmenté passant de 39,84 % en 2022 à 42,67 % en 2023. Cette évolution est portée par le Cameroun qui enregistre un taux de comptes actifs à 47,04%. Ceci est à mettre en parallèle avec le nombre d'utilisateurs actifs qui connaît une augmentation de 7,81%, passant de 14,8 millions en 2022 à 17,08 millions en 2023. Ceci traduit une utilisation de plus en plus poussée de la monnaie électronique pour les dépenses quotidiennes.

Au niveau de l'analyse des données par pays, les indicateurs ont connu une évolution positive dans tous les Etats de la CEMAC sur la même période, à l'exception du Congo où l'on a noté un léger recul attribuable aux taxes qui impactent l'activité.

L'activité est restée dominée par le Cameroun qui, avec 24,86 millions de comptes, détient 62,11% du nombre total de comptes de paiement dans la CEMAC, suivi du Congo (8,7 millions, et 21,84%) et le Gabon (3,6 millions, 9,15%). L'on note une diminution du nombre de comptes au Tchad (de 3,61 millions en 2022 à 2,13 millions en 2023) du fait de l'assainissement du fichier de la clientèle chez les prestataires de services de paiement.

En termes de volume des transactions, les prestataires des services de paiement au Cameroun concentrent 63,58% des transactions de la Communauté, suivi par le Congo (24,72%) et le Gabon (10,24%). En valeur, le Cameroun enregistre 76,57% de l'activité de la zone, suivi du Gabon (12,99%) et du Congo (7,93%).

III. DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ DU MOBILE MONEY AU CAMEROUN

Depuis 2014, le Comité National Economique et Financier suit l'évolution de l'activité Mobile Money au Cameroun à travers les banques partenaires des opérateurs agréés. A la faveur de l'article 14 du Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019, portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) dans la CEMAC, les établissements de paiement sont désormais tenus de communiquer au CNEF les informations sur l'évolution de leur activité. C'est ainsi que le Secrétariat Général du CNEF a constitué une base de données sur la période allant de 2013 à mars 2024, relatives à l'activité des établissements de paiement que sont **MTN Mobile Money et Orange Money**. Ces statistiques portent entre autres sur :

- le nombre de comptes Mobile Money créés ;
- le nombre de comptes Mobile Money actifs ;

¹ Volume moyen journalier : Volume annuel /365 jours pour l'année.

² Valeur moyenne journalière : Valeur globale/365 jours pour l'année.

³ Le taux d'activité, rapport entre le nombre clients ayant utilisé leur porte-monnaie électronique au cours des 30 derniers jours sur le nombre total de clients porteurs.

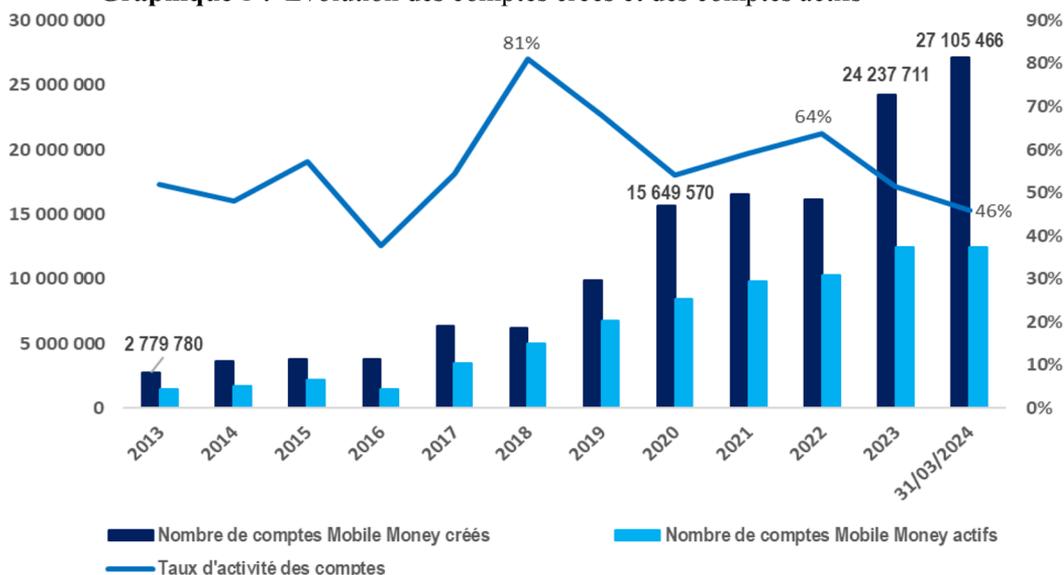
- le nombre de points de services Mobile Money fonctionnels ;
- la valeur des transactions effectuées par téléphonie mobile ;
- le nombre des transactions effectuées par téléphonie mobile ;
- l'encours des comptes Mobile Money actifs.

III.1. EVOLUTION DES COMPTES

Le nombre de comptes n'a cessé de croître de manière régulière depuis 2014, avec une accélération significative à partir de 2017. En effet, depuis le démarrage de l'activité du mobile money en 2013, le nombre de comptes ouverts a connu une progression de 70% en moyenne par an entre 2014 et fin 2023. Après une relative décélération en 2015 (+5,0%), 2016 (+0,6%), le nombre de comptes mobile money a connu des augmentations très importantes en 2017 (+66,7%), 2019 (+60,4%) et 2020 (+57,8%). Ces évolutions résultent notamment des efforts déployés par les établissements de paiement dans la promotion de l'activité du mobile money, et des effets induits par la pandémie de la Covid-19 qui ont favorisé l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Ceci se confirme par l'évolution croissante du nombre de comptes mobile money actifs dont le taux de croissance a été de 40,8% en moyenne au cours des sept dernières années. Il a en effet plus que doublé en 2017 (+139,8%), et a gardé une évolution significative en 2018 (+43,9%), en 2019 (34,7%), en 2020 (+25,5%) et 2021 (15,5%). Après une progression de 5,3% en 2021 en raison la cessation des activités de YUP Cameroun, le nombre de comptes actifs a connu une hausse de 21% en 2023.

Le taux d'activité des comptes a atteint son pic en 2018 pour se situer à 81%. Au cours des cinq dernières années, il est en moyenne de 59%.

Graphique 5 : Evolution des comptes créés et des comptes actifs



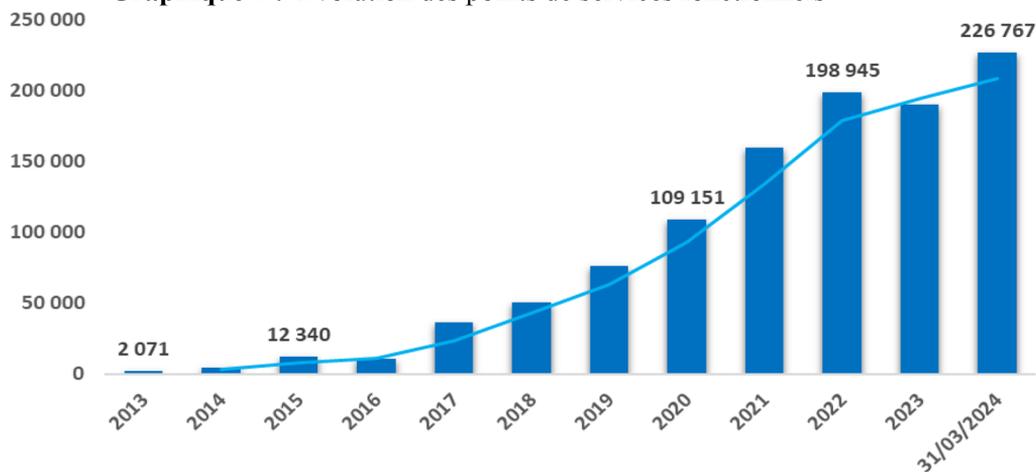
Source : CNEF

III.2. EVOLUTION DES POINTS DE SERVICE

En termes d'infrastructures, le nombre de points de services fonctionnels a très vite évolué à partir de la cinquième année de démarrage de l'activité du mobile money au Cameroun. Ainsi,

le nombre de points de services fonctionnels est passé de 2 071 en 2013 à 36 363 en 2017. En d'autres termes, les établissements de paiement ont en moyenne plus que doublé le parc des points de services chaque année au cours de cette période. Cette évolution est restée significativement croissante jusqu'au 31 mars 2024 où le nombre de points de services agréés a atteint 226 767.

Graphique 6 : Evolution des points de services fonctionnels

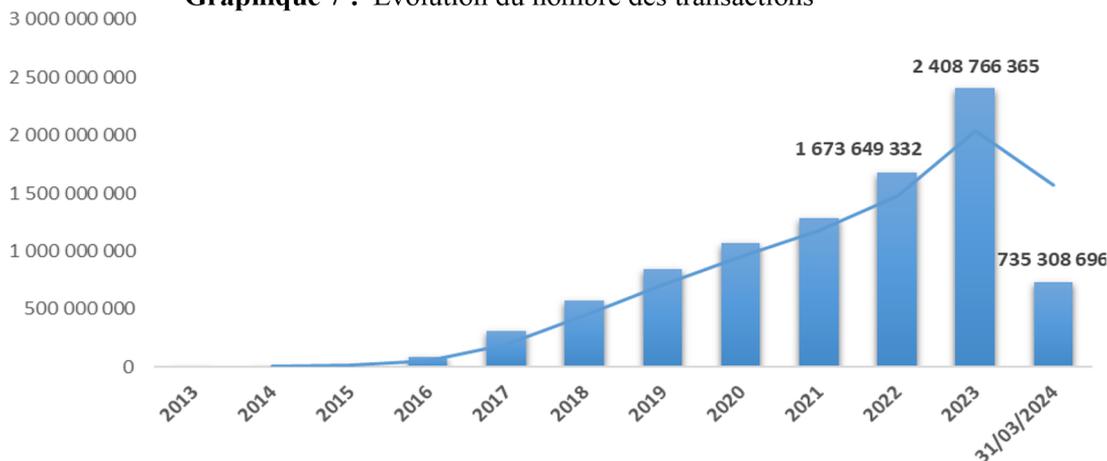


Source : CNEF

III.3. EVOLUTION DES TRANSACTIONS

Après une timide évolution au cours des années 2014 à 2016, le nombre de transactions a commencé à progresser significativement et régulièrement à partir de 2017. Il s'est multiplié en effet par 134 entre les deux années, passant de 2 299 946 en 2013 à 308 111 616 en 2017. En 2023, le nombre de transactions a atteint plus de 2 milliards d'opérations (2 408 766 365).

Graphique 7 : Evolution du nombre des transactions

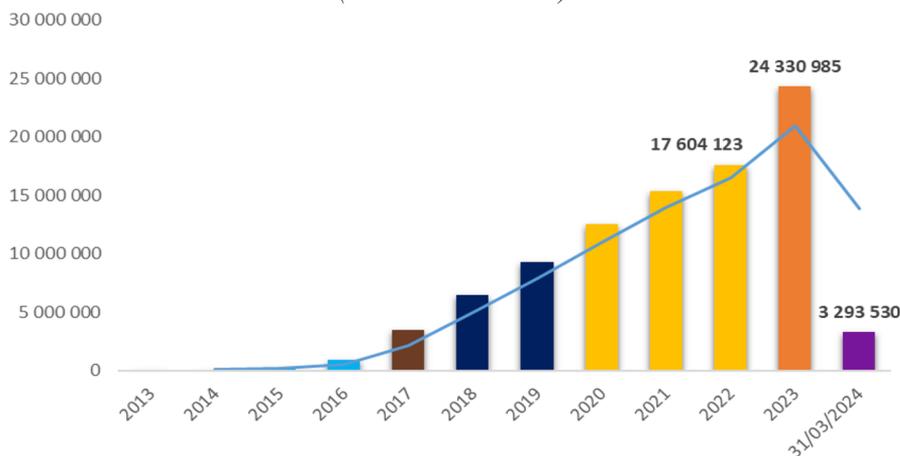


Source : CNEF

A l'image du nombre des transactions, la valeur des transactions a commencé à atteindre des niveaux intéressants à partir de 2017 où l'on a enregistré 3 447,8 milliards F CFA pour 308 111 616 transactions effectuées. Par la suite, l'évolution de la valeur des transactions n'a cessé de croître de manière significative et régulière. En raison de leur facilité d'utilisation et

de la survenue de la pandémie de la Covid-19, les opérations par mobile money n'ont pas connu de fléchissement annuel depuis leur démarrage. Au cours de l'année 2023, elles ont atteint 24 330 milliards F CFA pour 2 408 766 365 opérations. Pour les trois premiers mois de l'année 2024, la valeur des transactions a été de 3 293,5 milliards F CFA pour 735 308 696 opérations.

Graphique 8 : Evolution des valeurs des transactions
(en millions F CFA)

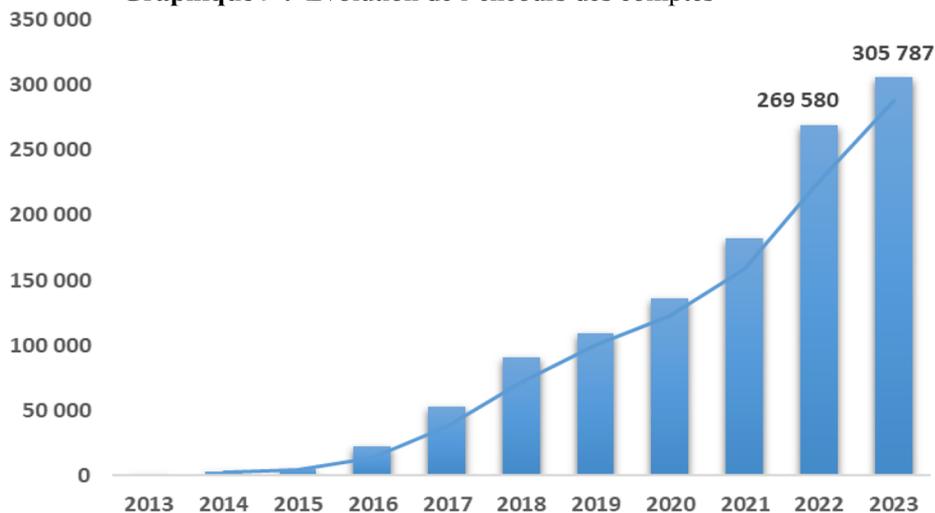


Source : CNEF

III.4. EVOLUTION DE L'ENCOURS DES COMPTES

Défini comme étant le solde des comptes mobile money, l'encours des comptes a été de 305,8 milliards en 2023, après 269,6 milliards en 2022, soit une progression de 13,4%.

Graphique 9 : Evolution de l'encours des comptes



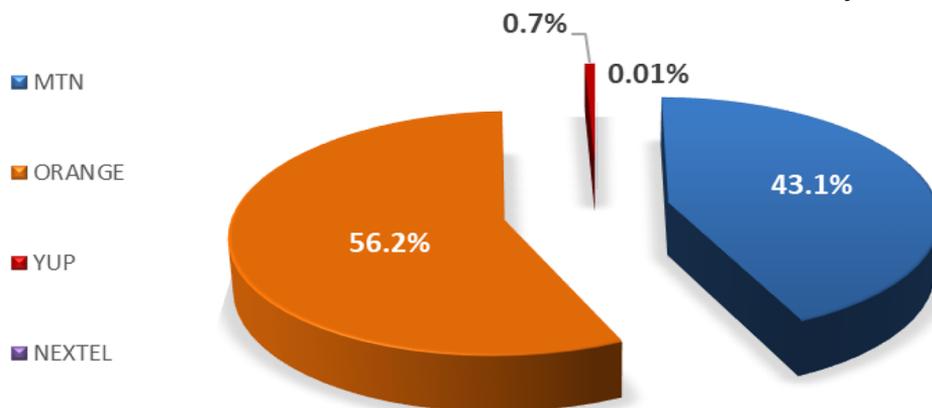
Source : CNEF

III.5. PARTS DE MARCHÉ ENTRE LES OPÉRATEURS

Démarrée au début des années 2010 par Orange Cameroun suivie de MTN Cameroun, l'activité du Mobile Money a commencé à être perceptible en 2013. Cette activité étant embryonnaire et nouvelle, les deux opérateurs (Orange et MTN) offraient leurs services en partenariat

respectivement avec la BICEC et AFRILAND FIRST BANK qui en assuraient le contrôle réglementaire. En 2017 et 2018, ces deux opérateurs ont été rejoints par deux nouveaux opérateurs offrant le même service. Il s'agit de YUP en partenariat avec la Société Générale Cameroun, et de NEXTTEL en partenariat avec UBA. Les activités de ces deux derniers opérateurs n'ont pas longtemps prospéré et se sont définitivement arrêtées en 2021. Au cours de cette année, les deux nouveaux opérateurs concentraient moins de 1% de la valeur totale des transactions (0,71%). Orange Cameroun détenait 56,2% des parts de marché tandis que MTN Cameroun en détenait 43,1%.

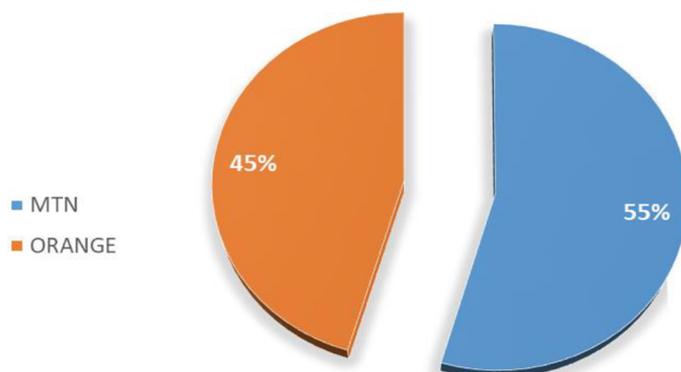
Graphique 10 : Parts de marché de la valeur des transactions du Mobile Money en 2021



Source : CNEF

Depuis 2022, Orange Cameroun et MTN Cameroun restent les seuls opérateurs de services de mobile money en tant qu'établissements de paiement. En termes de comptes mobile money créés, MTN détient 55% du marché. Il en est de même des comptes actifs où MTN détient 54% du marché contre 46% pour Orange.

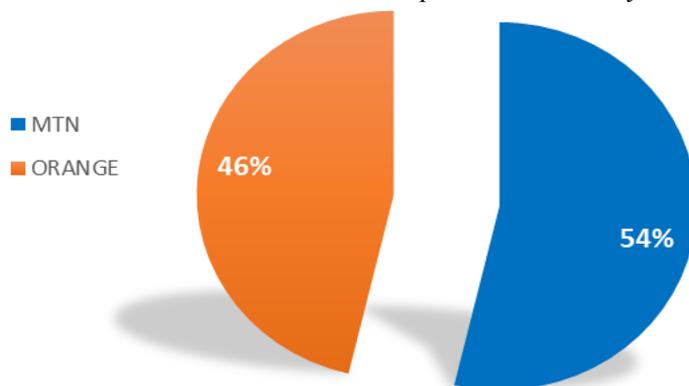
Graphique 11 : Parts de marché du stock de comptes mobile money créés (2023)



Source : CNEF

Les comptes actifs sont définis comme étant des comptes mobile money ayant enregistré au moins une opération au cours d'une période de référence de 60 jours. Ainsi, le taux d'activité des comptes de Orange Money a été de 52,4% en 2023 contre 50,5% chez MTN Mobile Money ; pour un taux moyen d'activité de 51,4% dans l'ensemble du secteur.

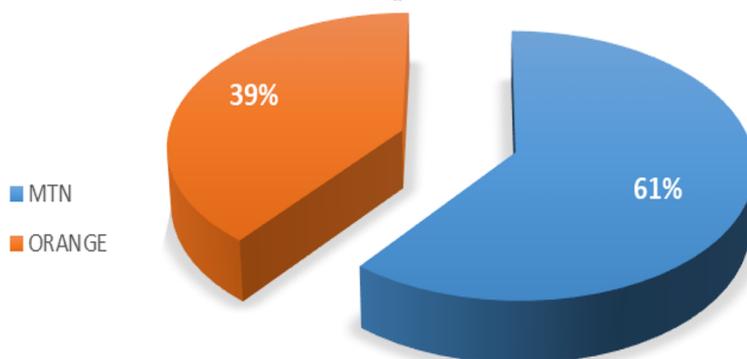
Graphique 12 : Parts de marché du nombre de comptes mobile money actifs (2023)



Source : CNEF

Pour faciliter leurs opérations, les établissements de paiement ont installé sur l'ensemble du territoire, 226 767 points de services agréés et fonctionnels. En 2023, ces points se répartissent comme ci-après entre les deux établissements : 61% pour MTN Mobile Money et 39% pour Orange Money.

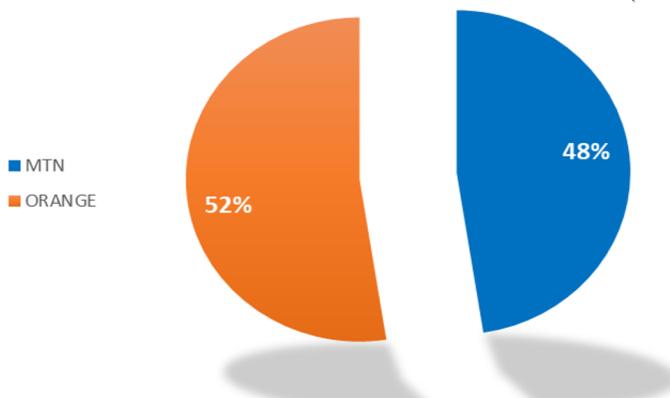
Graphique 13 : Parts de marché du nombre de points de services fonctionnels (2023)



Source : CNEF

En termes de valeur des transactions, Orange Money concentre 52% de la valeur totale des transactions en 2023, bien que MTN Mobile Money ait le plus grand nombre de comptes ouverts et de points de services fonctionnels. Cette inversion de part de marché pourrait s'expliquer par le taux d'activité des comptes d'Orange Money qui est légèrement supérieur à celui de MTN Mobile Money. En effet, le taux d'activité des comptes d'Orange Money est de 52,4% en 2023 contre 50,5% chez MTN Mobile Money, soit un différentiel de 1,9 point en faveur de Orange Money.

Graphique 14 : Parts de marché de la valeur des transactions (2023)



Source : CNEF

La tendance est similaire en ce qui concerne le nombre de transactions ; Orange Money détient 51% des parts de marché en 2023, contre 49% pour MTN Mobile Money.

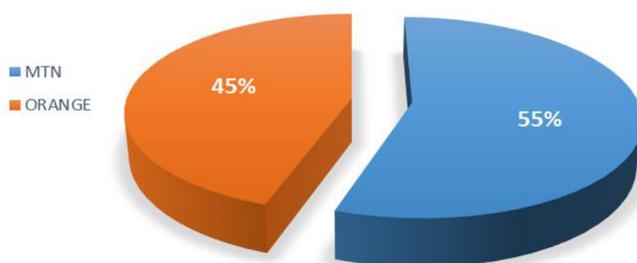
Graphique 15 : Parts de marché du nombre de transactions (2023)



Source : CNEF

En termes de liquidité des comptes actifs, MTN Mobile Money détient la plus grande part avec 55% de l'encours global en 2023.

Graphique 16 : Parts de marché de l'encours des comptes (2023)



Source : CNEF

Il convient de noter que l'activité des établissements de paiement au Cameroun a été négativement marquée en 2023 par la saisie abusive des fonds dans un compte de MTN Mobile Money dénommé « Mobile Pool Account », ouvert dans les livres de Afriland First Bank. Les fonds mis en cause s'élèvent à environ 134 milliards dont 120 milliards appartiennent aux clients de ladite entreprise.

Ces saisies de fonds sont consécutives à un litige entre la compagnie sud-africaine BESTINVER et les sociétés MTN Cameroun Ltd, MTN Mobile Money et CHOCOCAM.

IV. MOBILE MONEY ET INCLUSION FINANCIÈRE AU CAMEROUN

IV.1. TAUX DE BANCARISATION DE LA POPULATION CAMEROUNAISE

Depuis 2016, à travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Comité National Economique et Financier calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNEF calcule ces indicateurs au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict connaît une évolution croissante au cours des dix dernières années. Il est passé de 20,98% en 2015 à 27,23% en 2023 pour la population adulte, et de 27,31% à 34,28% pour la population active au cours de la même période. La densité du réseau bancaire quant à elle est stable à 1,4 agence pour 100 000 habitants.

Tableau 2 : Bancarisation de la population au sens strict

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	27,31	20,98	1,4
2016	28,92	22,28	1,4
2017	30,17	23,32	1,4
2018	31,21	24,15	1,4
2019	32,58	25,29	1,3
2020	32,26	25,23	1,4
2021	33,55	26,31	1,4
2022	34,05	26,86	1,4
2023	34,28	27,23	1,4

Source : CNEF

Au sens large, le taux de bancarisation de la population adulte est passé de 33,85% en 2015 à 44,51%. Concernant la population active, son taux de bancarisation a évolué de 11,5 points en dix ans, passant de 43,69% en 2015 à 55,22% en 2023, soit une progression de 1,3 point en moyenne par an. La densité du réseau a commencé à décliner en 2019 en revenant de 5,1 agences pour 100 000 habitants en 2015 à 4,4 agences pour 100 000 habitants en 2019. En 2023, elle est descendue à 3 agences pour 100 000 habitants. Cette décélération s'explique en grande partie par la croissance de la population qui évolue à un rythme annuel plus important que l'évolution des ouvertures d'agences des établissements de crédit et de microfinance.

Tableau 3 : Bancarisation de la population au sens large

Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	43,69	33,85	5,1
2016	46,16	35,81	5
2017	48,54	38,13	5,1
2018	50,95	40,06	5
2019	52,66	41,51	4,4
2020	52,6	41,71	3,7
2021	54,05	43,03	3,7
2022	55,04	44,01	3,6
2023	55,22	44,51	3

Source : CNEF

IV.2. IMPACT DU MOBILE MONEY SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

A travers sa capacité à couvrir l'ensemble du territoire national, la téléphonie mobile reste un élément à fort potentiel catalyseur d'amélioration de l'inclusion financière au Cameroun. Servant de véhicule au mobile money, elle permet de repousser les limites de l'accès et de l'utilisation des services financiers.

IV.2.1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Pour apprécier l'impact du mobile money sur l'inclusion financière au Cameroun, deux indices d'inclusion financière sont calculés dans ce rapport et leurs évolutions comparatives sont analysées. Le premier indice est celui calculé sans tenir compte du mobile money (IFI_0), tandis que le second intègre l'utilisation du mobile money (IFI_{mm}).

L'inclusion financière est appréciée ici suivant trois principales dimensions à savoir : la pénétration, l'accès et l'utilisation des services financiers (AFI, 2019).

Selon les travaux de Sarma (2008), la formule générale de l'indice d'inclusion financière sans l'influence du mobile money peut s'exprimer comme ci-après :

$$IFI_0 = 1 - \sqrt{\frac{(1-p_i)^2 + (1-a_i)^2 + (1-u_i)^2}{3}} \quad (1)$$

Avec p_i l'indice de la dimension pénétration du secteur financier, a_i l'indice de la dimension accessibilité, et u_i l'indice de la dimension utilisation.

Le principe de cette formule est d'apprécier le niveau global d'inclusion financière en utilisant l'inverse normalisé de la distance euclidienne entre la situation idéale de l'espace cartésien (p_i, a_i, u_i) qui correspond à (1,1,1) et la situation la moins souhaitée à savoir (0,0,0) (NGONO, 2020).

L'indice d'inclusion financière tenant compte de l'influence du mobile money s'obtient en appliquant la même formule de l'équation (1) en ajoutant les variables relatives au mobile money dans les différentes dimensions de l'inclusion financière (pénétration, accessibilité et utilisation).

On obtient dès lors des indices corrigés par l'activité du mobile money et intégrés dans la formule générale comme ci-après :

$$IFI_{mm} = 1 - \left(\frac{(1 - p_{mm})^2 + (1 - a_{mm})^2 + (1 - u_{mm})^2}{3} \right)^{\frac{1}{2}}$$

L'ajout des variables relatives au mobile money dans l'équation (1) se fait en tenant compte des pondérations suggérées par les travaux de Sarma et Pais (2011). Ces travaux proposent en effet les pondérations ci-après par dimension :

- dimension pénétration : 3/4 pour les comptes bancaires et 1/4 pour les comptes mobile money ;
- dimension accessibilité : 1/2 pour les comptes des banques, 1/4 pour les distributeurs automatiques de billets de banque, et 1/4 pour les comptes mobile money ;
- dimension utilisation : 3/4 pour les ratios crédits au PIB ou dépôts au PIB, et 1/4 pour le ratio valeur des transactions mobile money au PIB.

L'interprétation du niveau d'inclusion financière d'un pays ou d'une région peut ainsi être faite en considérant les trois échelles ci-dessous (Sarma, 2008) :

- Si $0 \leq IFI < 0,3$, le pays est considéré comme ayant un niveau d'inclusion financière faible ;
- Si $0,3 \leq IFI < 0,5$, le pays est considéré comme ayant un niveau d'inclusion financière moyen ;
- Si $0,5 \leq IFI \leq 0,5$, le pays est considéré comme ayant un niveau élevé d'inclusion financière.

IV.2.1.1. INDICATEURS DE L'INDICE D'INCLUSION FINANCIÈRE SANS LE MOBILE MONEY (IFI0)

Dans le cadre de la présente analyse, les indicateurs retenus dans le calcul de l'indice d'inclusion financière sans la prise en compte du mobile money (IFI0) sont les suivants déclinés par dimension de l'inclusion financière :

- **Pénétration :**

L'indice de la dimension pénétration du secteur financier p_i est le taux de bancarisation au sens large de la population adulte (TB_i), tiré de la plateforme informatique du CNEF. Il est calculé en rapportant le nombre des personnes adultes ayant au moins un compte bancaire à la population adulte. La population adulte est obtenue par estimation sur la base des résultats finaux du 3^{ème} recensement général de la population camerounaise.

- **Accessibilité :**

Pour ce qui est de l'accessibilité, l'indicateur de mesure retenu concerne la densité du réseau bancaire au sens large et le nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) pour 100 000 habitants (adultes). L'indice de l'accessibilité est une moyenne pondérée de la densité du réseau bancaire et du nombre de DAB pour 100 000 adultes comme ci-après, conformément aux pratiques rencontrées dans la littérature existante (Sarma et Pais, 2011) :

$a_i = \frac{2}{3} D_l + \frac{1}{3} \left(\frac{DAB}{POP_{ad}} \right)$ avec D_l la densité du réseau bancaire au sens large, DAB le nombre de distributeurs automatiques de billets, et POP_{ad} la population adulte.

- **Utilisation :**

L'indicateur d'utilisation (u_i) des services financiers retenu dans le cadre de la présente analyse est celui mesurant la part du crédit des banques, des établissements financiers et des établissements de microfinance dans le PIB nominal : $u_i = \frac{CR_t}{PIB_n}$ (CR_t représentant le volume total de crédits).

IV.2.1.2. INDICATEURS DE L'INDICE D'INCLUSION FINANCIÈRE AVEC MOBILE MONEY (IFIMM)

Les indicateurs d'inclusion financière intégrant l'activité du mobile money s'obtiennent en ajoutant à chaque dimension de l'inclusion financière hors mobile money, un indicateur ayant trait à l'activité du mobile money se rapportant à ladite dimension. Ils s'obtiennent en appliquant les pondérations définies plus haut rencontrées dans la littérature.

- **Pénétration :**

L'indice de la dimension pénétration du secteur financier intégrant le mobile money (p_{mm}) est la moyenne pondérée du taux de bancarisation au sens large de la population adulte (TB_l), et du nombre de comptes mobile money rapporté à la population adulte (NC_{mm}/POP_{ad}).

$$p_{mm} = \frac{3}{4}TB_l + \frac{1}{4}\frac{NC_{mm}}{POP_{ad}}$$

- **Accessibilité :**

L'indice d'accessibilité (a_{mm}) tenant compte du mobile money s'obtient par la formule ci-après :

$$a_{mm} = \frac{3}{4}a_i + \frac{1}{4}\frac{NP_{mm}}{POP_{ad}}$$

Avec $a_i = \frac{2}{3}D_l + \frac{1}{3}\left(\frac{DAB}{POP_{ad}}\right)$, NP_{mm} le nombre de points de services mobile money, et POP_{ad} la population adulte.

- **Utilisation :**

L'indicateur d'utilisation de services financiers intégrant le mobile money (u_{mm}) s'obtient en appliquant la moyenne pondérée du volume de crédit en pourcentage du PIB et de la valeur des transactions mobile money en pourcentage du PIB.

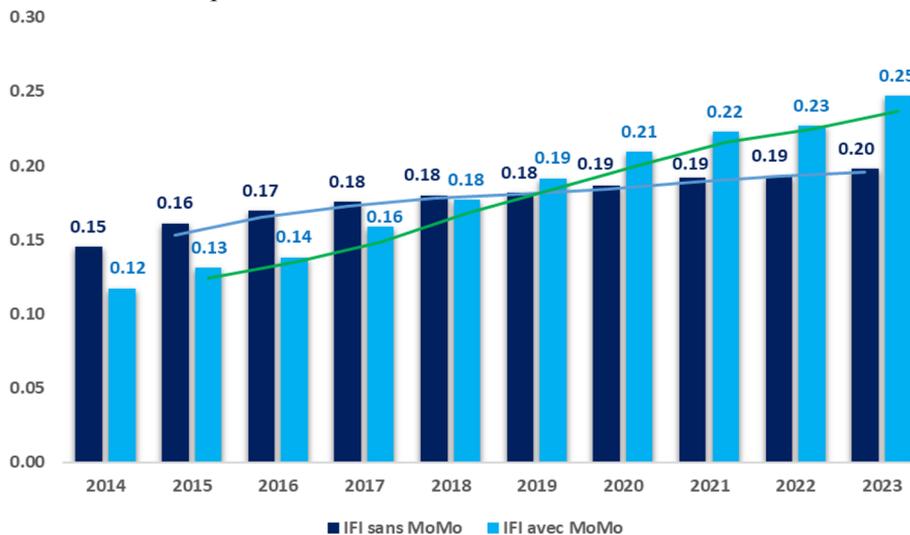
$u_{mm} = \frac{3}{4}u_i + \frac{1}{4}vt_{mm} = \frac{3}{4}\frac{CR_t}{PIB_n} + \frac{1}{4}\frac{VT_{mm}}{PIB_n}$ avec : CR_t le volume de crédit, PIB_n le PIB nominal, et VT_{mm} la valeur des transactions mobile money.

IV.2.1.2. INDICATEURS DE L'INDICE D'INCLUSION FINANCIÈRE AVEC MOBILE MONEY (IFIMM)

L'application des deux formules de l'indice de l'inclusion financière aux données sur la période allant de 2014 à 2023 montre que l'activité du mobile money a un impact réel et significatif sur le niveau d'inclusion financière au Cameroun. Cet impact a commencé à être perceptible en 2019, soit cinq ans après le démarrage du mobile money au Cameroun. Le nombre de comptes mobiles money actifs au cours de cette année-là a atteint plus de 6 millions. On note ainsi que l'indice d'inclusion financière du Cameroun, tenant compte de l'activité du mobile money, a atteint 0.19 contre 0,18 sans prise en compte de mobile money. Grâce à cette activité, le niveau

d'inclusion financière a connu une accélération importante pour atteindre un indice de 0,25 en 2023, soit 5 points de plus qu'un indice se limitant à l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

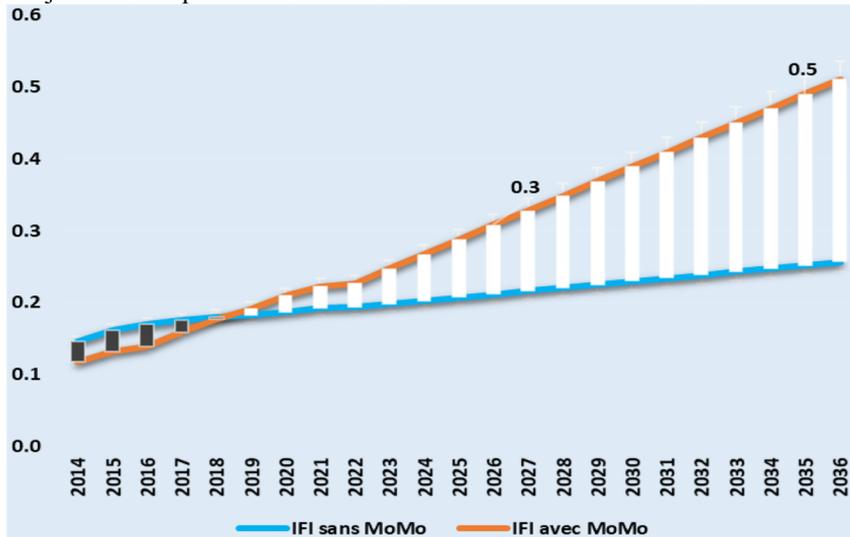
Graphique 17 : Evolution comparée des indices d'inclusion financière avec et sans mobile money



Source : CNEF

Bien que cet indice de 0,25 positionne le Cameroun comme pays à inclusion financière faible, l'activité des établissements de paiement est en passe de le faire tendre vers un niveau plus intéressant. Dans l'hypothèse que le rythme d'évolution de l'activité du mobile money sera au moins égale à la dynamique observée entre 2022 et 2023 toutes choses égales par ailleurs, l'indice d'inclusion financière du Cameroun serait de 0,3 en 2026 et 0,5 en 2035. Ainsi, le Cameroun serait classé parmi les pays à niveau d'inclusion financière moyen en 2026, et à niveau d'inclusion financière élevé de la tranche inférieure en 2035.

Graphique 18 : Projection comparée des indices d'inclusion financière avec et sans mobile money



Source : CNEF

CONCLUSION ET PROPOSITIONS

L'activité des établissements de paiement a continué de se consolider progressivement grâce à l'encadrement juridique et réglementaire de leur activité. On peut citer entre autres, le Règlement n°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement ; et le Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC.

Ainsi, en 2023, la CEMAC comptait 498 prestataires de services de paiement ayant ouvert plus de 45 millions de comptes aux utilisateurs de la communauté. Sur ces comptes, près de 4 milliards de transactions ont été réalisées pour un montant dépassant 172 milliards, soit une progression de 41,7% en nombre et 60,5% en valeur. Ces progressions ont été réalisées grâce aux actions marketing des prestataires des services de paiement, à l'augmentation des salaires et avantages dont ont bénéficié de nombreux salariés de la CEMAC, et également grâce à la digitalisation de certains services publics transitant par les systèmes de paiement de la Banque Centrale et/ou du GIMAC.

En termes de poids dans l'activité des établissements de paiement de la zone CEMAC, le Cameroun est le pays où sont exécutées la majorité des transactions tant en nombre (62,83% soit 2,26 milliards d'opérations) qu'en valeur (59,14% soit 95 904 milliards). Le Congo occupe la deuxième place en nombre (24,83% soit 896 millions de transactions), tandis que le Gabon vient en deuxième place en termes de valeur (19,88% soit 32 239 milliards).

Au Cameroun en particulier, le nombre de comptes n'a cessé de croître de manière régulière depuis 2014, avec une accélération significative à partir de 2017. En effet, depuis le démarrage de l'activité du mobile money en 2013, le nombre de comptes ouverts a connu une progression de 70% en moyenne par an entre 2014 et 2023. En valeur, les transactions effectuées ont atteint 24 330 milliards F CFA pour 2 408 766 365 opérations en 2023. Ces évolutions résultent notamment des efforts déployés par les établissements de paiement dans la promotion de l'activité du mobile money, et des effets induits par la pandémie de la Covid-19 qui ont favorisé l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

En rapport avec l'inclusion financière, l'activité du mobile money a fortement boosté l'accès et l'utilisation des services financiers. Cet impact a commencé à être perceptible en 2019 où le nombre de comptes actifs a franchi le seuil de 6 millions. On note ainsi que l'indice d'inclusion financière du Cameroun, tenant compte de l'activité du mobile money, a atteint 0,19. Grâce à cette activité, le niveau d'inclusion financière a connu une accélération importante pour atteindre 0,25 en 2023, soit 5 points de plus que l'indice se limitant à l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Selon les projections, l'activité du mobile money pourrait faire passer l'indice d'inclusion financière du Cameroun de 0,25 en 2023 à 0,3 en 2026, et à 0,5 en 2035. Le Cameroun serait ainsi classé parmi les pays à niveau d'inclusion financière moyen en 2026, et à niveau d'inclusion financière élevé de la tranche inférieure en 2035.

Afin de tirer pleinement profit de ce grand potentiel d'impact du mobile money, il serait indiqué de mener les actions ci-après par les différents acteurs :

a) *Le Gouvernement :*

- améliorer la quantité et la qualité des infrastructures favorisant l'utilisation de la téléphonie mobile, notamment en ce qui concerne l'internet et l'énergie électrique ;
- renforcer la sécurité et l'accessibilité des documents d'identification afin de permettre l'augmentation des ouvertures de comptes bancaires en ligne, favorisant ainsi l'interaction entre le mobile money et le mobile banking ;
- prendre des mesures incitatives favorisant l'utilisation des services de paiement par les consommateurs ;

b) *La BEAC :*

- accélérer les procédures d'ouverture de comptes à la Banque Centrale pour les établissements de paiement ;

c) *Le CNEF :*

- étudier les conditions de tarification des nano crédits à mettre en place par les établissements de paiement au juste prix à partir de leurs propres ressources ;
- envisager en partenariat avec les établissements de paiement, la mise en place d'une base de données sur les clients de ceux-ci, afin de faciliter à l'avenir, la mise à jour des modèles de scoring de crédit de la clientèle des personnes physiques du système bancaire ;

d) *Les établissements de paiement :*

- maintenir les efforts d'actions marketing à l'endroit des consommateurs ;
- prendre des mesures incitatives afin d'améliorer le taux d'activité des comptes mobile money, notamment en réduisant les coûts des transactions ;
- améliorer la qualité et la disponibilité du réseau de communication.

Tableau 4 : Statistiques du mobile money au Cameroun

	2019	2020	2021	2022	2023	31/03/2024
Nombre de comptes Mobile Money créés	9 917 839	15 649 570	16 557 053	16 133 842	24 237 711	27 105 466
Nombre de comptes Mobile Money actifs	6 747 125	8 468 978	9 778 141	10 295 046	12 452 300	12 445 379
Taux d'activité des comptes	68%	54%	59%	64%	51.4%	46%
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	76 723	109 151	159 515	198 945	190 509	226 767
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en milliards F CFA)	9 271.4	12 544.0	15 329.6	17 604.1	24 331.0	3 293.5
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	840 901 461	1 070 273 783	1 280 135 394	1 673 649 332	2 408 766 365	735 308 696
Encours des comptes Mobile Money actifs (en milliards F CFA)	109.6	136.1	182.1	269.6	305.8	1 053.0

Source : CNEF

Tableau 5 : Indices d'inclusion financière

Année	IFI sans MoMo	IFI avec MoMo
2014	0.15	0.12
2015	0.16	0.13
2016	0.17	0.14
2017	0.18	0.16
2018	0.18	0.18
2019	0.18	0.19
2020	0.19	0.21
2021	0.19	0.22
2022	0.19	0.23
2023	0.20	0.25

Source : CNEF